



LES CHALETS DU LAC WACONICHI GUIDE D'INFORMATION ET PLAN DE PÊCHE

À PROPOS DES CHALETS DU LAC WACONICHI

Accueil : Enregistrement à l'accueil Waconichi
Horaire de 7h à 22h

Localisation : 30 km de Chibougamau - KM 4 de la route du Nord, suivre la signalisation (8 km), environ 12 km sur chemin de gravier

Aménagement : 11 chalets d'une capacité de 4 personnes
2 chalets flottants d'une capacité de 4 personnes

Services disponibles sur le site :

Accueil Waconichi – 7h à 22h, 7 jours/7

Bloc sanitaire central avec douches

Abri d'éviscération avec eau courante

Chambre froide avec casiers individuels

*Espace de congélation

Rampe de mise à l'eau pour les embarcations personnelles pas sur le site – KM 255 de la route 167, à 3 km de l'accueil Rupert

Marina

Une (1) table de pique-nique par site

*Glace

*Essence sans plomb ordinaire

** Des coûts supplémentaires s'appliquent*

Ce que vous devez apporter :

Nourriture pour la durée du séjour (pas de nourriture vendue sur place)

Literie (draps, couvertures ou sac de couchage)

Serviettes de bain, linges à vaisselle et de table

Savon et shampoing

Eau potable

*Il n'est pas possible de vous rendre à votre unité d'hébergement en véhicule. Un réseau de trottoirs et de sentiers relie tous les bâtiments et des brouettes sont mises à votre disposition pour le transport de vos bagages.

Informations importantes!

- Aucun changement des personnes constituant un groupe n'est autorisé au cours d'un même séjour.
- En haute capacité, les groupes de moins de 4 personnes doivent toutefois payer pour 4 adultes (incluant les enfants).
- La baisse de capacité de 4 à 2 personnes s'applique à partir du 20 juillet pour tous les chalets.

FORFAIT AVEC HÉBERGEMENT EN CHALET FLOTTANT

Emplacement : 2 chalets flottants, site 1 et 2, localisé sur l'eau dans le fond de la baie Cliff
Maximum de 4 personnes par groupe (enfants inclus).

Arrivée : 17h

Départ : 12h

Forfait :

- Accès par les sentiers pédestres puis par canot
- Accès par l'eau - Embarcation fournie (moteur non-inclus).
- Aucune navette nautique n'est disponible. Vous devez transporter votre matériel vous-même avec la chaloupe ou le canot
- Droit de pêche **non-inclus** dans le forfait – pêche autorisée sur la lac Waconichi SEULEMENT

**Rabais sur le forfait 7 nuits et plus est offert pour toute la saison.*

Produit et services :

- 2 grands chalets flottants (Coolbox de 12 x 24 pi – plateforme flottante de 24 x 30 pi) équipées de : 4 lits simple, superposés, en bois, un futon (pouvant accueillir 1 enfant), protège matelas et oreillers avec taies, douche, toilette au propane, 1 table rectangulaire avec 4 chaises, réfrigérateur/congélateur au propane (6 pi³), plaque de cuisson 2 ronds au propane, vaisselle (8 couverts), savon à vaisselle, poêlons et chaudrons, cafetière, bouilloire, grille-pain, ustensiles, meuble de rangement, balai, porte-poussière et moppe. BBQ, espace extérieur (galerie) avant et arrière de 6 pi, ancrage pour embarcations à même la plateforme, table bistro et 2 chaises pour l'extérieur, rangement fermé extérieur.
- **ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES INTÉGRÉS** : le chalet est équipé d'un système de chauffage au propane, d'un chauffe-eau au propane, de panneaux solaires pour l'éclairage et les prises de courant, d'un réservoir d'eau, d'une pompe de récupération des eaux grises.
- Le prêt de canots, planches à pagaies, kayak est possible sur le site Waconichi et inclus dans le forfait.

FORFAIT PÊCHE AVEC HÉBERGEMENT EN CHALET

Services inclus dans le chalet :

Eau courante – cuisine (non potable) et salle de bain
Cabinet de toilette
Batterie de cuisine
Vaisselle
Réfrigérateur/congélateur électrique
Poêle à bois (bois de chauffage inclus)
Équipements au propane : cuisinière avec four, fournaise et BBQ
Éclairage à l'énergie solaire
Prise 12 volts dans la cuisine
2 embarcations fournies par chalet (moteurs non-inclus)

LA PÊCHE

Lac Waconichi : Touladi, omble de fontaine et brochet

- La pêche au touladi sur le lac Waconichi est **garantie jusqu'au 7 août**. Après, il est possible que le quota soit atteint. Il est par ailleurs possible de pêcher le touladi à la baie Pénicouane (47 km).

Lacs à doré : Doré et brochet

- Ces plans d'eau sont attribués quotidiennement par tirage au sort à l'accueil Waconichi. Référez-vous au plan de pêche ci-dessous pour les modalités d'accès.
- Aucune possibilité de pêche sur les lacs à doré les jours d'arrivée et de départ
- Les personnes intéressées par cette offre complémentaire doivent cependant noter que les plans d'eau sont situés jusqu'à 150 km des chalets (routes de gravier).

FORFAIT DE PÊCHE

Embarcations fournies : 2 embarcations disponibles par chalet, moteurs non-inclus

- **Sur le lac Waconichi :** 16', double fond, fibre de verre, moteur 30 forces à pied court
- **Sur les lacs à doré :** 14' ou 16', verchère en fibre de verre, capacité jusqu'à 15 forces à pied court

*Les embarcations personnelles sont autorisées, et ce, sans limite de puissance sur le lac Waconichi

Location de moteurs : Moteurs 20 forces pour le lac Waconichi et moteurs de moins de 10 forces pour les lacs à dorés disponibles en location.

- Il est possible de louer les moteurs 20 forces à la journée, à la demi-journée ou en bloc de séjour UNIQUEMENT sur réservation à l'avance.
- Les 10 forces et moins se louent uniquement à la journée et ne sont pas réservables (location sur place seulement).

**Il est fortement recommandé de réserver les moteurs 20 forces à l'avance en même temps que votre séjour.*

***Veuillez prévoir un moteur auxiliaire en cas d'avarie du moteur principal.*

Équipements de sécurité : Des vêtements de flottaison individuels (VFI) de taille adulte sont mis à votre disposition ainsi que des dispositifs de propulsion manuelle. Pour les enfants en bas âge, prévoyez apporter vos propres VFI convenant à leur taille.

*La trousse de sécurité nautique est obligatoire selon la réglementation fédérale et n'est pas incluse dans les embarcations. Il est possible d'acheter la trousse directement à l'accueil de Waconichi.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Pour tous les séjours : L'assignation des chalets se fait au moment de la réservation.

Quiétude et respect : Merci de respecter la tranquillité et l'espace des autres groupes présents sur le site. Le groupe occasionnant du dérangement sur le site recevra un avertissement. Si ce premier avertissement n'est pas respecté, le gérant du site pourra expulser ce groupe sans remboursement. Merci également de respecter le travail des employés et les heures d'ouverture du site (7h à 22h).

Propreté : des frais de ménage de 100\$ pourront être facturés aux clients ne laissant pas les lieux propres.

Eau non-potable : L'eau sur le site n'est pas potable pour la consommation. Il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 10 à 20 min.

Territoire : Le territoire géré par la Corporation Nibiischii est immense. Il comporte plus de 5 000 lacs. La saison d'opération étant d'environ 4 mois, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une mise à jour de l'information pour tous les plans d'eau. De plus, plusieurs utilisateurs circulent et occupent le territoire ce qui peut, dans certaines situations, accélérer la détérioration de certains chemins. Ainsi, il n'est pas possible de

garantir l'état des chemins et de la mise à l'eau et l'accès est donc aux risques et périls du client. Le droit d'accès est non-remboursable.

Sur la route : Un véhicule 4 x 4 avec une bonne garde au sol est conseillé, voire même requis pour l'accès à certains plans d'eau. Il est fortement recommandé de se munir de deux (2) roues de secours, gonflées à bloc, la distance à parcourir sur des routes de gravier étant considérable (pour les lacs à doré).

Sur l'eau :

- N'oubliez pas que de naviguer sur de grands plans d'eau non balisés où les effleurements rocheux sont nombreux et où les changements météorologiques peuvent rapidement créer des conditions dangereuses, nécessite une attention constante.
- Une embarcation de plus de 5 mètres pourvue d'un moteur de 30 forces est fortement recommandée ainsi qu'un moteur auxiliaire de 10 forces.
- **Évitez les infractions!**
 - Avoir son permis de pêche sur soi en tout temps
 - Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI)
 - Avoir une trousse de sécurité nautique dans votre embarcation

Animaux domestiques : Ils sont strictement interdits dans les lieux d'hébergement, dans les unités locatives de même que dans tous les bâtiments publics.

Usage du tabac dans les lieux publics : Il est strictement interdit de fumer dans les lieux d'hébergement, dans les unités locatives de même que dans tous les bâtiments publics. Pour connaître les règles en vigueur dans notre réserve faunique, veuillez communiquer avec l'établissement.

Autres

- Pas de service de guide offert.
- Prévoyez une lampe de poche pour vos déplacements nocturnes.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Nous vous prions de noter que pour rencontrer nos objectifs de gestion et de conservation de la ressource, le total des limites de possession par espèce ne devra JAMAIS dépasser la capacité du chalet, qui est de 4 personnes, et ce même dans l'éventualité où nous aurions accepté que des personnes additionnelles se greffent à votre groupe.

Lac Waconichi (touladi) : Suite à vos commentaires et observations à l'effet que le poids moyen avait diminué comparativement aux années passées, par mesure de précaution pour l'espèce et pour repousser la date de fermeture de la pêche au touladi, la limite de prises quotidiennes de celui-ci sera de 2 par pêcheur. Cependant, la limite de possession sera de 3 par pêcheur.

Lacs à doré : Il est possible que des modifications soient apportées au niveau des quotas du plan de pêche des chalets Waconichi (lacs à doré), dans le but de distribuer la pression de pêche sur l'ensemble de la saison. En ce sens, il se pourrait que certains plans d'eau se voient attribuer des limites de prises quotidiennes qui seraient inférieures à la limite provinciale.

Rappels pour un séjour sécuritaire et responsable

- « *Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis.* »
- La réglementation fédérale **interdit à quiconque de conduire une embarcation munie d'un moteur à moins d'avoir en sa possession une preuve à l'effet** qu'il a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transport Canada.
- **Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin, en y indiquant ses captures quotidiennes.** Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250\$.

CORPORATION NIBIISCHII	
RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS-ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI	
SIÈGE SOCIAL	ACCUEIL RUPERT
C.P.2380	1584 route 167 nord, C.P. 38 – KM 252
Mistissini (Qc) G0W 1C0	Chibougamau (Qc) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748 / Télécopieur : (418) 748-7749	
www.nibiischii.com / reservesaamw@nibiischii.com	
Si paiement par chèque : libellé à l'ordre de Corporation Nibiischii	

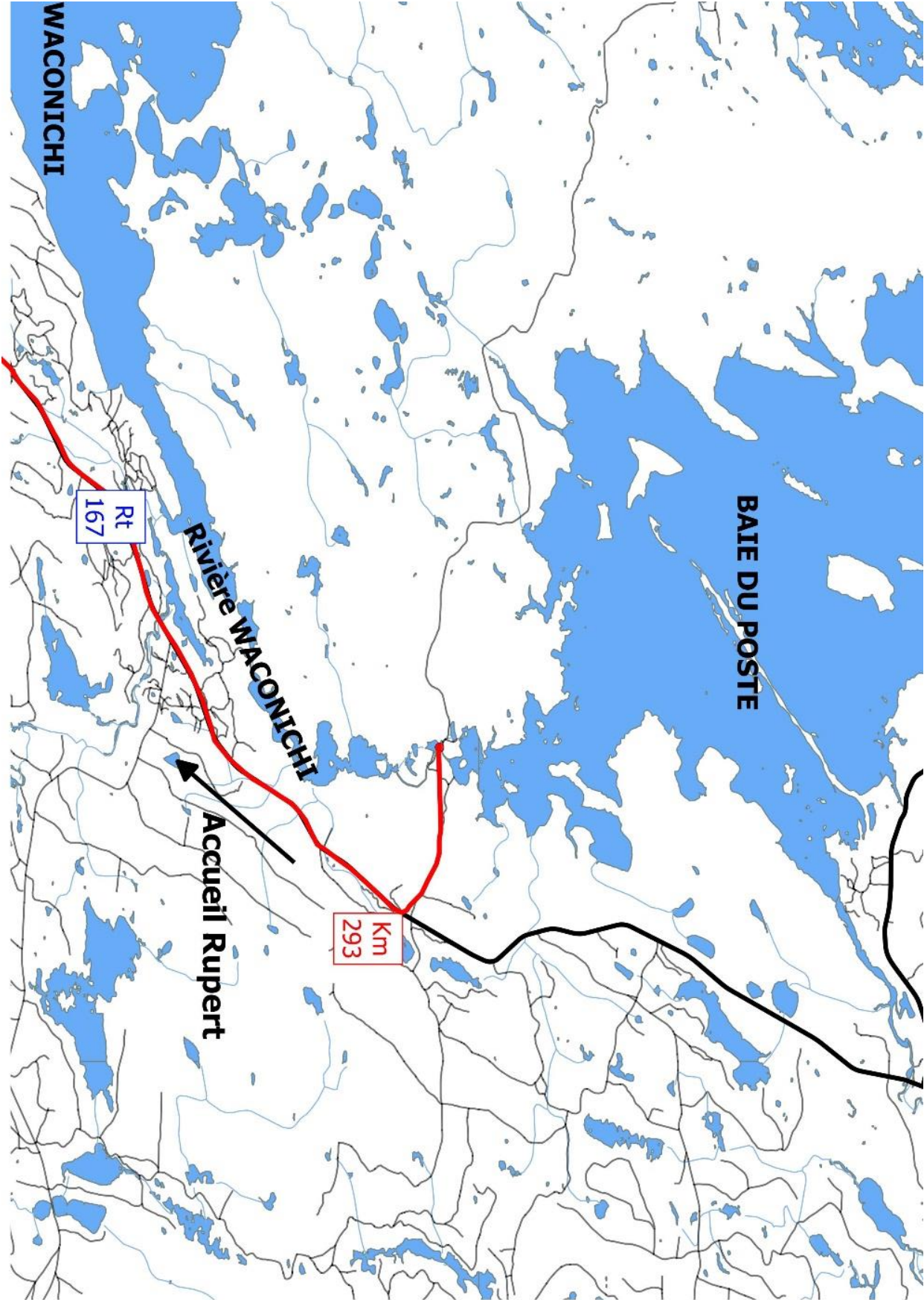
Horaire de l'Accueil Rupert :

En saison : 7h à 16h, 7 jours sur 7

Hors saison : 8h30 à 16h, du lundi au jeudi (sauf les jours fériés)

****Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis*

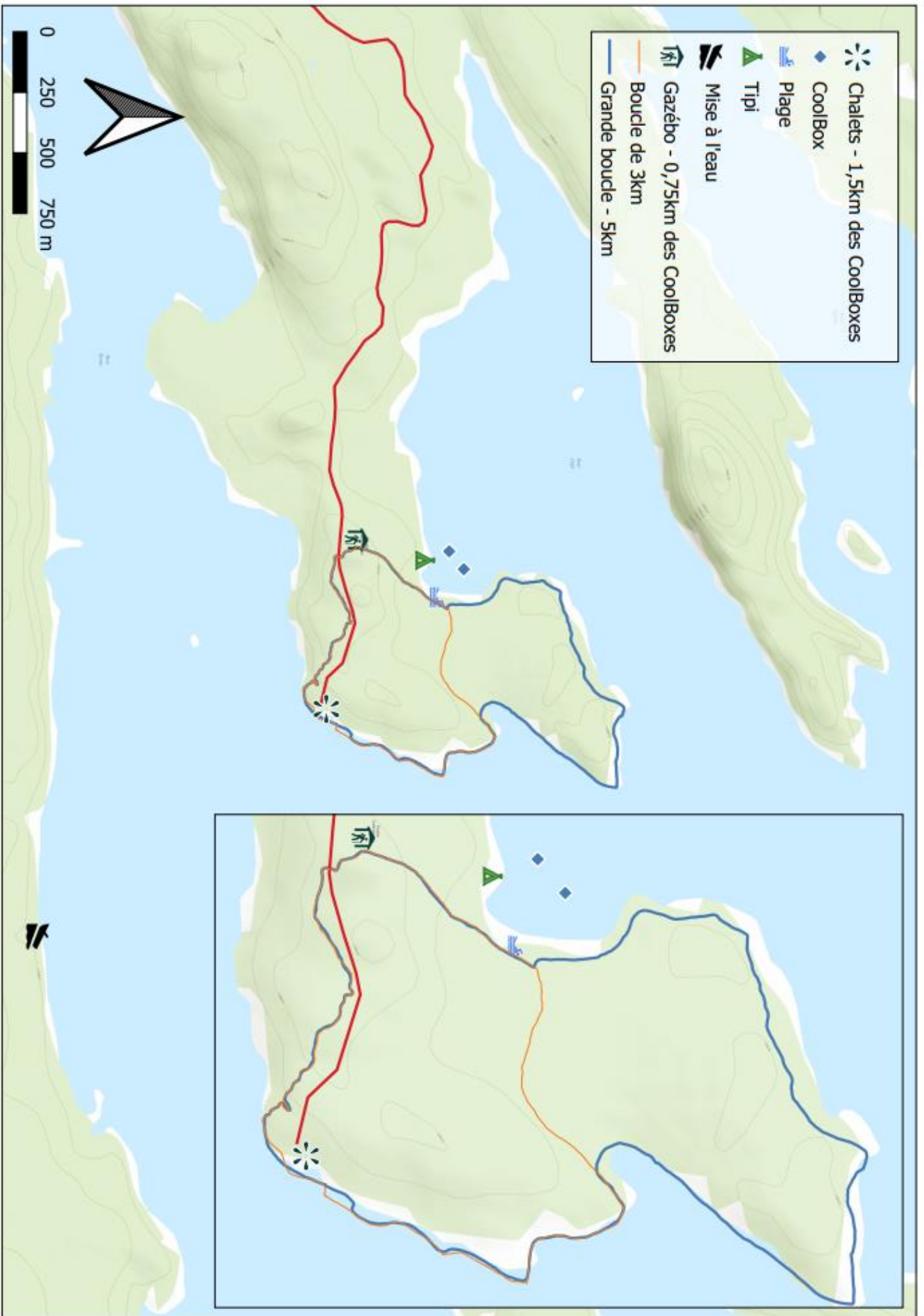
CARTE POUR ACCÈS





LÉGENDE :

	Accueil		Station d'essence
	Location de moteur		Trottoir
	Marina		Chalet
	Abri d'éviscération		Bâtiment
	Chambre froide		Entrepôt
	Bloc sanitaire		





PLAN DE PÊCHE

SECTEUR DES CHALETS DU LAC WACONICHI

⇒ **Séjour de 2 nuits avant le 20 juillet (haute capacité)** : Pêche (touladi et truite mouchetée) autorisée sur le Lac Waconichi. **Accès** aux lacs à doré au-delà du KM 100 de la Route du Nord.

⇒ **Séjour de 3 nuits et plus, ou 2 nuits à partir du 20 juillet (basse capacité)** : Possibilité d'accès à tous les plans d'eau du secteur Waconichi via le tirage au sort effectué sur place.

LAC WACONICHI (touladi)

Suite à vos commentaires et observations à l'effet que le poids moyen semblait avoir diminué comparativement aux années passées, par mesure de précaution pour l'espèce et pour repousser la date de fermeture de la pêche au touladi, les modalités des années antérieures seront en vigueur sur le lac Waconichi.

Notez bien que vous pourrez, comme par les années passées, repartir avec vos 3 touladis, cependant nous vous demandons d'en capturer seulement 2 par jour/personne.

- ✓ **Exemple** : 1^{ère} journée, vous capturez 2 touladis. Vous en mangez 2. Le lendemain, vous capturez 2 touladis, vous en mangez 1 et en congelez 1. Le 3^e et dernier jour, vous capturez 2 touladis. Vous pourrez donc les rapporter à la maison en plus de celle que vous avez fait congeler pour un total de 3 touladis.

LACS À DORÉ

Pour les lacs à doré, la mesure consiste à capturer 2 dorés de moins par jour/personne (donc 6 au lieu de 8) sur les lacs **au sud du KM 100 de la Route du Nord. Au nord du KM 100, 8 dorés peuvent être capturés.**

Lac Lemieux : La mesure réglementaire de taille minimale de 32 cm se doit d'être appliquée. Tout doré de moins de 32 cm devra être remis à l'eau.

*Prenez note que les lacs accessibles via la Route 167 Nord ne pourront être pêchés lors de la première sortie de pêche aux dorés, et seront donc utilisés pour compléter vos quotas (max. de 4 dorés par personne et seulement 1 accès par séjour).

PLANS D'EAU DISPONIBLES POUR LA PÊCHE

⇒ Lacs entre le KM 0 et le KM 100 de la Route du Nord (maximum 6 dorés/pêcheur)

Lac Lemoine (Brochet)
Lac 29565
Lac Lemieux (lac à usage restreint)
Lac Samuel-Bédard (lac à usage restreint)
Lac Dompierre
Lac De Maurès
Lac Régnauld (lac à usage restreint)
Lac 29658
Lac Frotet
Baie Moléon

⇒ Lacs au-delà du KM 100 de la Route du Nord et exceptions (maximum 8 dorés/pêcheur)

Rivière Broadback
Lac Labeau-Jacquin
Lac Avranches
Lac Pétrée
Lac Péricard
Lac Monbaudry

Exceptions : Lac Oudiette (KM 92.5)
Lac Chevrillon (via le KM 4 de la route du Nord)

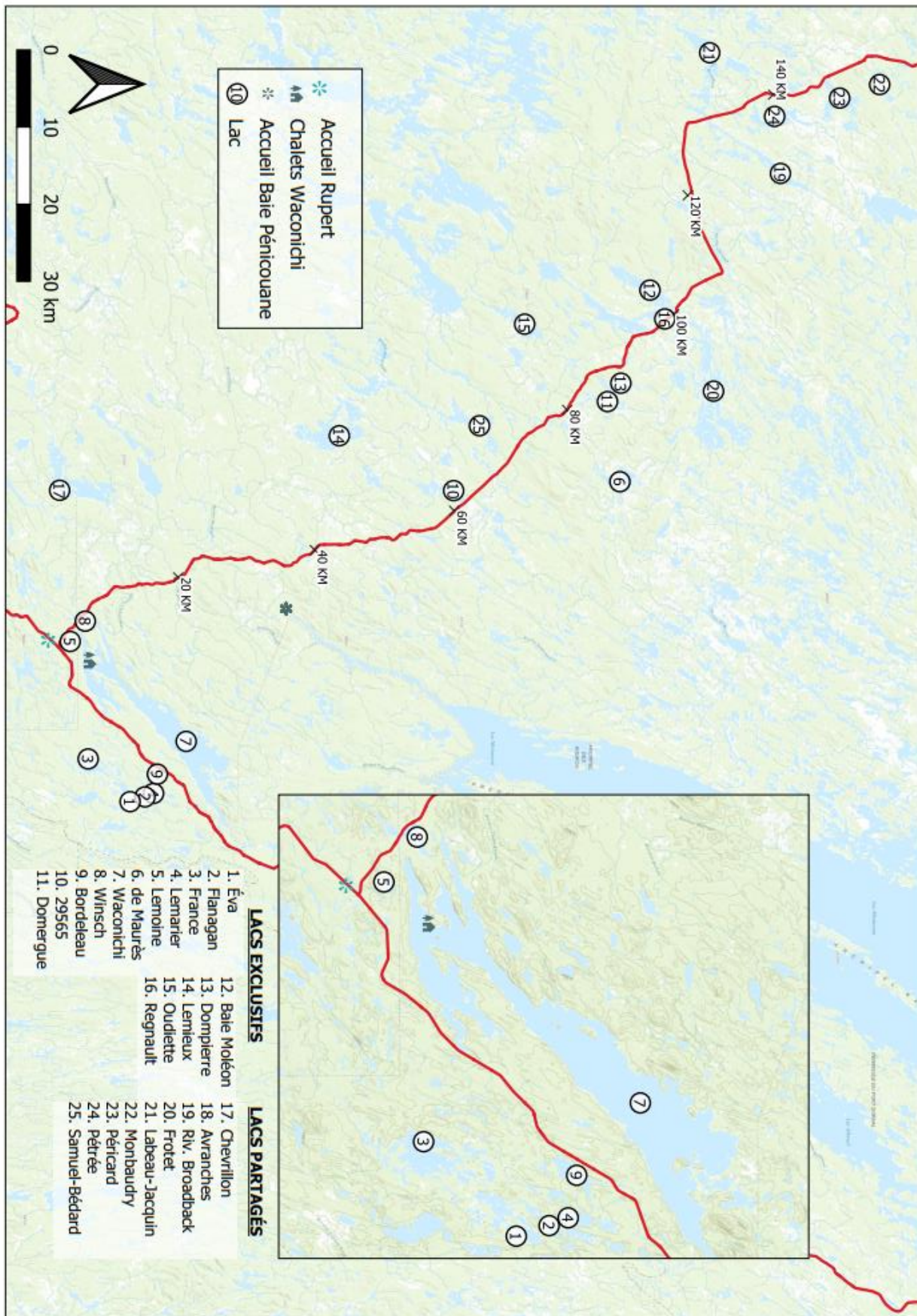
⇒ Lacs accessibles via la Route 167 Nord (maximum 4 dorés/pêcheur et 1 accès par séjour)

Lac Éva
Lac Flanagan
Lac France
Lac Lemarier

⇒ Pêche touladi et mouchetée

Lac Waconichi

CARTE DU PLAN DE PÊCHE DE WACONICHI



MODALITÉS DU TIRAGE AU SORT POUR LES LACS À DORÉ « LAC À USAGE OUVERT »

⇒ **Séjour de 2 nuits avant le 20 juillet (haute capacité)** : Accès aux lacs à doré au-delà du KM 100 de la Route du Nord seulement.

⇒ **Séjour de 3 nuits et plus, ou 2 nuits à partir du 20 juillet (basse capacité)** : Possibilité d'accès à tous les plans d'eau du secteur Waconichi via le tirage au sort effectué sur place.

PROCESSUS DU TIRAGE ET CONDITIONS

- Le tirage au sort se fait **en fonction du numéro de chalet**. Après la baisse de capacité (20 juillet), les chalets étant majoritairement occupés par seulement 2 personnes, 2 chalets peuvent être jumelés pour former un groupe de 4 pêcheurs et ce tout en respectant les autres modalités applicables.
- Les inscriptions au tirage doivent être complétées avant 20h00.
- Le tirage au sort a lieu tous les soirs à **20h00**, à l'accueil Waconichi (la présence des pêcheurs n'est pas obligatoire).
- Les clients ne peuvent pas s'inscrire à un tirage au sort deux ou trois jours à l'avance. Ils doivent donner leurs choix la veille du jour où ils souhaitent pêcher le doré.
- Un chalet ne sera pas autorisé à pêcher sur le **même lac à doré plus d'une fois à l'intérieur d'un bloc de 4 nuits** pour les lacs situés **entre le KM 0 et le KM 100** de la route du Nord.
- Les lacs situés au nord du KM 100 pourront être pêchés plus d'une fois par un même chalet.
- Les lacs situés sur la route 167 nord ne pourront pas être pêchés lors de la première sortie de pêche au doré, et seront donc utilisés essentiellement pour compléter les quotas (max. de 4 dorés par personne et seulement 1 accès par séjour).
- Les jours d'arrivées et de départs, **aucune possibilité d'accès aux lacs à doré**.
- Les captures doivent être **rapportées en entier** aux chalets Waconichi afin d'être **dénombrées et pesées** avant l'éviscération.
- Une embarcation par 2 ou 3 personnes.
- Dans l'éventualité où un chalet se désistait après avoir gagné au tirage au sort, il serait tout de même considéré s'être rendu pêcher le lac en question et les modalités habituelles s'appliqueraient pour les jours subséquents (l'accès aux lacs pour compléter les quotas n'est par contre pas possible). De plus, en cas de désistement, précisons qu'un chalet ne peut céder son droit à un autre chalet. L'embarcation est alors remise en disponibilité en accordant une priorité à ceux qui ont participé au tirage mais dont les choix n'ont pas été gagnants.

**MODALITÉS DU TIRAGE AU SORT POUR LES LACS À DORÉ « LAC À USAGE RESTREINT »
(LACS RÉGNAULT, LEMIEUX ET SAMUEL-BÉDARD)**

⇒ **Séjour de 2 nuits avant le juillet (haute capacité) :** Accès aux lacs à doré au-delà du KM 100 de la Route du Nord. Aucun accès aux lacs à usage restreint.

⇒ **Séjour de 3 nuits et plus, ou 2 nuits à partir du 20 juillet (basse capacité) :** Possibilité d'accès à tous les plans d'eau du secteur Waconichi via le tirage au sort effectué sur place.

PROCESSUS DU TIRAGE ET CONDITIONS

- Le tirage au sort se fait **en fonction du numéro de chalet**. Après la baisse de capacité, 20 juillet, les chalets étant majoritairement occupés par seulement 2 personnes, 2 chalets peuvent être jumelés pour former un groupe de 4 pêcheurs et ce tout en respectant les modalités applicables.
- L'inscription au tirage doit absolument être complétée avant 20h00.
- Le tirage au sort a lieu tous les soirs à **20h00**, à l'accueil Waconichi (la présence des pêcheurs n'est pas obligatoire)
- Un chalet ne pourra en aucun temps avoir accès au même lac plus d'une fois pendant le séjour
- Séjour de 4 nuits et moins, maximum 1 lac à usage restreint
- Séjour de 5 nuits et plus, maximum 2 lacs à usage restreint
- Lorsqu'un chalet sort gagnant pour un lac à usage restreint, il a jusqu'à la date du prochain tirage de ce lac pour profiter de sa journée de pêche (voir calendrier)
- Les jours d'arrivées et de départs, **aucune possibilité d'accès aux lacs à doré**.
- Les captures doivent être **rapportées en entier** aux chalets Waconichi afin d'être **dénombrées et pesées** avant l'éviscération.
- Une embarcation par 2 ou 3 personnes.
- Dans l'éventualité où un chalet se désistait après avoir gagné au tirage au sort, il serait tout de même considéré s'être rendu pêcher le lac en question et les modalités habituelles s'appliqueraient pour les jours subséquents (l'accès aux lacs pour compléter les quotas n'est par contre pas possible). De plus, en cas de désistement, précisons qu'un chalet ne peut céder son droit à un autre chalet. L'embarcation est alors remise en disponibilité en accordant une priorité à ceux qui ont participé au tirage mais dont les choix n'ont pas été gagnants.

Journée de tirage

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LEMIEUX	SAMUEL-BÉDARD	LEMIEUX	RÉGNAULT	SAMUEL-BÉDARD	LEMIEUX	RÉGNAULT

Note : Le plan de pêche peut changer sans préavis. Le nombre de lacs disponibles n'est pas nécessairement le même durant la saison (fermeture de lacs dû à l'atteinte du quota).

La direction est à l'écoute de vos commentaires et est favorable à la mise en place de solutions gagnantes visant à préserver une qualité de pêche exceptionnelle pour nos générations présentes et futures.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

****Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis*